

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 1^{er} novembre 2023, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André, et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Ostiguy, Gilles Massey, Ian Dellner et Jean Barrette et Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Assiste également à la séance, monsieur Jean-Pierre Roy directeur général et greffier-trésorier

27 personnes assistaient à la séance sur place sans compter que des personnes l'ont déjà visionné et que d'autres la visionneront électroniquement plus tard.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. »

2023-10-0121 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023
- 6.2 Nomination d'un/une élu(e) comme maire suppléant pour 2024
- 6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires des séances du conseil municipal pour l'année 2024
- 6.4 Appui financier à Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Délégation de pouvoirs à madame Ève Levac-Noiseux – inspection, urbanisme, permis
- 7.2 Délégation de pouvoir au directeur général - inspection, urbanisme, permis
- 7.3 Démission-chef des travaux publics et de l'urbanisme

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 États comparatifs et prévisionnels – dépôt

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Participation de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à l'étude régionale d'optimisation de la couverture en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges – autorisation

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Adjudication du contrat d'ingénierie pour les plans et devis et appels d'offres pour l'installation d'un groupe électrogène pour la mairie. PRABAM
- 10.2 Adjudication du contrat pour une patinoire 2023-2024 (bénévolat aussi pour la seconde)

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 11

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 12

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4.PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

2023-10-122 6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3
Appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-10-123 6.2 NOMINATION D'UN/UNE ÉLU(E) COMME MAIRE SUPPLÉANT POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal* qui précise que le conseil peut, en tout temps, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

DE désigner comme maire suppléant monsieur Gilles Massey, conseiller no 5 pour les mois de janvier à avril 2024 inclusivement

DE désigner comme maire suppléant monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6 pour les mois de mai à août 2024 inclusivement

DE désigner comme mairesse suppléante madame Martine André, conseillère no 4 pour les mois de septembre à décembre 2024 inclusivement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-10-124 6.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

CONSIDÉRANT QU'on donne un avis public du contenu du calendrier et aussi à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jean Barrette conseiller no 2

ET RÉSOLU

*Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac*

D’ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2024

Conseil ordinaire 19H30
Mercredi 17 janvier 2024
Mercredi 7 février 2024
Mercredi 6 mars 2024
Mercredi 3 avril 2024
Mercredi 1 mai 2024
Mercredi 5 juin 2024
Mercredi 3 juillet 2024
Mardi 20 août 2024
Mercredi 4 septembre 2024
Mercredi 2 octobre 2024
Mercredi 6 novembre 2024
Mercredi 4 décembre 2024

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**2023-10-125 6.4 APPUI FINANCIER À TOIT D’ABORD HABITATIONS ABORDABLES
VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l’organisme sans but lucratif Toit d’Abord Habitations abordables à Vaudreuil-Soulanges, pour développer des modèles pour favoriser l’innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom dans ce tableau joint; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l’année 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5
Appuyé par Madame Martine André, conseillère no 4

ET RÉSOLU

D’aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac approuve, conformément au tableau joint, l’aide financière accordée à l’organisme Toit d’Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier crise actuelle du logement dans la région

MUNICIPALITÉS	QUOTES-PARTS 2023 LOGEMENT ABORDABLE: TOIT D’ABORD
COTEAU-DU-LAC	7 416 \$
HUDSON	6 762 \$
LES CÈDRES	6 779 \$
LES COTEAUX	4 586 \$
L’ÎLE-CADIEUX	333 \$
L’ÎLE-PERROT	9 874 \$
NOTRE-DAME-DE-L’ÎLE- PERROT	11 204 \$
PINCOURT	13 192 \$
POINTE-DES-CASCADES	1 483 \$

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

POINTE-FORTUNE	501 \$
RIGAUD	7 235 \$
RIVIÈRE-BEAUDETTE	2 272 \$
SAINT-CLET	1 866 \$
SAINTE-JUSTINE-DE- NEWTON	1 462 \$
SAINT-LAZARE	20 959 \$
SAINTE-MARTHE	1 583 \$
SAINT-POLYCARPE	2 691 \$
SAINT-TÉLESPHORE	1 162 \$
SAINT-ZOTIQUE	8 270 \$
TERRASSE-VAUDREUIL	1 683 \$
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	971 \$
VAUDREUIL-DORION	40 990 \$
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	1 474 \$
TOTAL:	154 750 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

**2023-10-126 7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIRS À MADAME ÈVE LEVAC-NOISEUX –
INSPECTION, URBANISME, PERMIS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de l’urbanisme et des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est déjà à contrat avec la firme Infrastructel-APUR par la personne de madame Ève Levac-Noiseux pour pourvoir partiellement le poste rendu vacant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désigne madame Levac-Noiseux comme inspectrice en bâtiment et en environnement sur son territoire responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité

CONSIDÉRANT QU’à ce titre madame Levac-Noiseux est désignée notamment pour :

- Assumer les responsabilités reliées à l’émission de permis, telles que l’analyse et la délivrance des permis /certificats et autres attestations ;
- Répondre aux demandes d’informations des visiteurs et citoyens incluant les règlements à respecter, ainsi que les documents nécessaires à l’analyse des demandes de permis ;
- Voir à l’application des règlements municipaux et régionaux sous la juridiction de sa fonction d’inspecteur en environnement et bâtiment
- Émettre des constats d’infraction municipale pour tous les règlements d’urbanisme et municipaux qui sont applicables sur le territoire de la municipalité
- Agir à titre d’inspecteur métropolitain local
- Toute autre fonction normalement dévolue à ce poste dans une municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la municipalité désigne madame Levac-Noiseux comme inspectrice en bâtiment et en environnement, sur son territoire, responsable de la délivrance des permis, des certificats et des attestations de conformité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-10-127 7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - INSPECTION,
URBANISME, PERMIS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de chef de l’urbanisme et des travaux publics

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une seconde personne pour voir à autoriser à émettre des permis et certificats en conformité avec la réglementation municipale applicable sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac, mais en support et non à titre principal le temps de combler la fonction et de voir à certaines affaires urgentes.

CONSIDÉRANT QU'il faut soutenir les actions de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3
Appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité désigne monsieur Jean-Pierre Roy comme inspecteur en bâtiment et en environnement sur son territoire responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité en support temporaire à la ressource désignée ou encore pour les affaires urgentes si possible en cas d'absence de telle ressource

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-10-128

7.3 DÉMISSION-CHEF DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'employé #000700098 a donné le 18 octobre 2023, sa démission à titre de chef des travaux publics et de l'urbanisme pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6
Appuyé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 6

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée #000700098 à titre de chef des travaux publics et de l'urbanisme pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à compter du 18 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. FINANCES

2023-10-129

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT la liste des chèques présentée

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

De prendre acte que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 12 octobre 2023 au 1er novembre 2023 pour un montant de 8 168.20\$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-10-130

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 122 698.53\$ en date du 1er novembre 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey conseiller no 5
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12518 à 12547 totalisant un montant de 122 698.53\$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE										Page	1
Date 2023-10-24 08:13:48											
Imprimé le : 2023-10-24											
Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac										Période :	2023-11
Numéro	Nom							Condition		Téléphone	
Numéro facture		Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J	
ABC625	ABC GESTION PARASITAIRE										
29911		21-09-2023	55 13100 000	Inspection périodiqu	86.23	86.23					
Total :					86.23	86.23					
BURE025	BUREAU-TECH 2000 INC.										
302638		27-09-2023	55 13100 000	Service de copies du	201.49	201.49					
Total :					201.49	201.49					
CAIS25	PETITE CAISSE										
20231020		20-10-2023	55 13100 000	Petite caisse - octo	459.96		459.96				
Total :					459.96		459.96				
CONS25	CONSTRUCTION CAMARA										
22630		13-10-2023	55 13100 000	Remplacement de 4 bo	5 909.72		5 909.72				
Total :					5 909.72		5 909.72				
CONT25	CONTRÔLE ANIMAL V.-S.										
5148		30-09-2023	55 13100 000	Service de contrôle	143.72	143.72					
Total :					143.72	143.72					
CYRC25	CHANTAL CYR										
092023		21-09-2023	55 13100 000	Prélèvements échanti	400.00	400.00					
102023		18-10-2023	55 13100 000	Prélèvements - Octob	650.00		650.00				
ES092023		28-09-2023	55 13100 000	Échantillonnage eau	75.00			75.00			
Total :					1 125.00	400.00	650.00		75.00		
DAOU25	ROBERT DAOUST & FILS INC.										
256792		31-08-2023	55 13100 000	Redevance d'enfouiss	1 132.73	1 132.73					
258401		01-09-2023	55 13100 000	Collecte matières ré	4 783.00			4 783.00			
258402		01-09-2023	55 13100 000	Cueillette, transpor	6 233.23			6 233.23			
Total :					12 148.96	1 132.73			11 016.23		
DEME25	DEMERS & COLBERT SÉCURITÉ										
228896		12-10-2023	55 13100 000	Inspection extincteu	689.39		689.39				
Total :					689.39		689.39				
DEVE035	LEFEBVRE TREMBLAY LAROCQUE S.E.N.C.R.L.										
27140		22-09-2023	55 13100 000	Honoraires et servic	483.76	483.76					
27141		29-09-2023	55 13100 000	Honoraires et servic	1 138.83	1 138.83					
Total :					1 622.59	1 622.59					

ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE										Page	2
Date 2023-10-24 08:13:48											
Imprimé le : 2023-10-24											
Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac										Période :	2023-11
Numéro	Nom							Condition		Téléphone	
Numéro facture		Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J	
DLL025	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CDA										
9243355		02-10-2023	55 13100 000	Achat / Location pho	444.18		444.18				
Total :					444.18		444.18				
DUMO35	DUMOULIN MANON										
20230924		24-09-2023	55 13100 000	Remboursement abonne	50.00	50.00					
Total :					50.00	50.00					
ENER25	ÉNERGÈRE INC.										
10072		30-09-2023	55 13100 000	Conversion d'éclaira	11 095.22			11 095.22			
Total :					11 095.22			11 095.22			
EURO25	EUROFINS ENVIRONEX										
911476		29-09-2023	55 13100 000	Prélèvement eau - 13	36.22	36.22					
911477		29-09-2023	55 13100 000	Prélèvements - spete	326.53	326.53					
Total :					362.75	362.75					
FISS25	FISSURE VAUDREUIL INC.										
		30-11-2023	00 00000 000	SOLDE REPORTE	-9 886.13	-9 886.13					
7954		26-11-2014	55 13100 000		40.24					40.24	
738847		05-11-2014	55 13100 000		9 363.00					9 363.00	
738848		24-11-2014	55 13100 000		482.89					482.89	
Total :						-9 886.13				9 886.13	
FQMA25	FQM ASSURANCES										
10891		24-08-2023	55 13100 000	Renouvellement FQM -	26 040.10				26 040.10		
Total :					26 040.10				26 040.10		
GAUTJ25	JOSÉE GAUTHIER										
2023-104		31-07-2023	55 13100 000	Honoraire pour servi	1 897.09	1 897.09					
2023-105		31-07-2023	55 13100 000	Honoraire pour servi	2 897.37	2 897.37					
2023-120		31-08-2023	55 13100 000	Honoraire pour servi	4 095.98	4 095.98					
2023-121		31-08-2023	55 13100 000	Honoraire pour servi	4 713.00				4 713.00		
2023-141		30-09-2023	55 13100 000	Service de soutien e	4 182.22			4 182.22			
2023-142		30-09-2023	55 13100 000	Service de soutien a	505.89			505.89			
Total :					18 291.55	8 890.44		4 688.11	4 713.00		
GRCH25	GROUPE CHARLEBOIS INC.										
000021		04-10-2023	55 13100 000	Matériel pour journé	2 265.01		2 265.01				
Total :					2 265.01		2 265.01				

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Date 2023-10-24 08:13:48							ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE				Page 3	
Imprimé le : 2023-10-24												
Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac							Période : 2023-11					
Numéro	Nom							Condition		Téléphone		
Numéro facture		Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J		
GUSLA25	GUS LANGEVIN MTL											
231554-10		15-09-2023	55 13100 000	Sinistre - 128 des R	15 816.75			15 816.75				
Total :					15 816.75			15 816.75				
HYDR25	HYDRO-QUÉBEC											
695502922968		16-08-2023	55 13100 000	Électricité coin rue	47.86					47.86		
AV679302581570		21-06-2023	55 13100 000	Facture 679302581570	-50.97					-50.97		
Total :					-3.11					-3.11		
JPRO25	JEAN-PIERRE ROY											
56302025		20-09-2023	55 13100 000	Remboursement pour a	100.00			100.00				
Total :					100.00			100.00				
KEBE25	KÉBEC EXPERT LIMITÉE											
MG011211		22-09-2023	55 13100 000	Entretien génératric	833.57			833.57				
Total :					833.57			833.57				
LAGA25	LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC.											
40915		25-09-2023	55 13100 000	Entretien éclairage	911.59			911.59				
41024		05-10-2023	55 13100 000	Entretien lampadaire	600.18		600.18					
41025		05-10-2023	55 13100 000	Lumières Centre Comm	181.09		181.09					
Total :					1 692.86		781.27	911.59				
LAP025	LAPOINTE REFRIGERATION INC.											
41078		01-10-2023	55 13100 000	Vérification climati	594.42		594.42					
54048		12-10-2023	55 13100 000	Filtre à air	437.75		437.75					
Total :					1 032.17		1 032.17					
MALB25	LISE MALBOEUF											
0211864365		22-09-2023	55 13100 000	Achat de cartes d'af	87.40			87.40				
Total :					87.40			87.40				
MART25	MARTECH											
200479		29-09-2023	55 13100 000	Poteaux & affiches -	1 625.75			1 625.75				
Total :					1 625.75			1 625.75				
MOND25	CHERIE MONDALA											
20230911		11-09-2023	55 13100 000	Remboursement abonne	50.00			50.00				
Total :					50.00			50.00				
MOPP25	LA MOPPE MAGIQUE											
G2022-66-1		15-10-2023	55 13100 000	Fermeture du parc, d	4 024.12		4 024.12					

Date 2023-10-24 08:13:48							ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS A UNE PERIODE				Page 4	
Imprimé le : 2023-10-24												
Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac							Période : 2023-11					
Numéro	Nom							Condition		Téléphone		
Numéro facture		Date	Numéro G/L	Description	Solde	Courant	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	+ 91 J		
MOPP25	LA MOPPE MAGIQUE											
G2023-51		20-10-2023	55 13100 000	Entretien général -	1 500.42		1 500.42					
K2023-154		20-10-2023	55 13100 000	Entretien ménager ma	626.61		626.61					
K2023-155		20-10-2023	55 13100 000	Entretien ménager ce	1 440.07		1 440.07					
Total :					7 591.22		7 591.22					
MUTA25	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE											
202302719971		02-10-2023	55 13100 000	Avis de mutation - S	10.00		10.00					
Total :					10.00		10.00					
NUME25	NUMERIQUE CA											
28078		16-10-2023	55 13100 000	Forfait Newsletter e	2 012.06		2 012.06					
Total :					2 012.06		2 012.06					
OMAX25	OMAX											
455959		02-10-2023	55 13100 000	Achat distributeur p	132.11		132.11					
Total :					132.11		132.11					
PAME25	PAMELA DEROUBAIX											
20230922		22-09-2023	55 13100 000	Remboursement abonne	50.00			50.00				
Total :					50.00			50.00				
PEJP25	P.E.J. PAYSAGISTE											
857729		16-10-2023	55 13100 000	Reprofilage des Foss	1 167.57		1 167.57					
857730		19-10-2023	55 13100 000	Réparation 101 Pionn	1 652.77		1 652.77					
857731		16-10-2023	55 13100 000	Entret. balcon handi	6 092.76		6 092.76					
Total :					8 913.10		8 913.10					
PGSQ25	PG SOLUTIONS INC.											
CESA53267		12-06-2023	55 13100 000	fRAIS ADMIN SURVEILL	-255.58					-255.58		
Total :					-255.58					-255.58		
RENO25	RÉNO-DÉPÔT											
7619010722411		06-10-2023	55 13100 000	Achat d'antigel - ce	55.67		55.67					
Total :					55.67		55.67					
VALE25	VALÉRIE BOUDREAU ENTRETIEN PAYSAGER											
597		01-10-2023	55 13100 000	Contrat entretien sa	1 760.00		1 760.00					
Total :					1 760.00		1 760.00					
122 439.84 + 258.69 = 122 698.53\$					Grand total :	122 439.84	3 003.82	32 705.86	46 349.62	30 753.10	9 627.44	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS – DÉPÔT

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal.

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le directeur général et greffier-trésorier et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2023-10-131

9.1 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Guay de la MRC Vaudreuil-Soulanges demande d'adopter cette résolution en lieu et place de la précédente du 6 septembre 2023 qui est annulée par la présente

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

CONSIDÉRANT QUE sur un effectif de 523 pompiers (tous rangs confondus et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233);

CONSIDÉRANT le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatif ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT l'adhésion par voie de résolution de Vaudreuil-sur-le-Lac au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle Vaudreuil-sur-le-Lac s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la composition d'une force de frappe pour les bâtiments comportant un risque faible est composée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel dont la disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du Service de sécurité incendie de la ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein;

CONSIDÉRANT la pression financière constante sur nos municipalités, majorée par le facteur inflationniste pour le maintien de nos infrastructures, de notre matériel, de nos équipements et de nos véhicules, devant en tout temps être maintenus aux normes opérationnelles;

CONSIDÉRANT les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompier 1, 2 ainsi que les formations spécialisées, non propices à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subvention issue du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT la difficulté pour certains services de sécurité incendie de se pourvoir d'un poste de préventionniste, nécessaire à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés dont ces actions sont prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en étant en toute connaissance de cause des contraintes et limitations pour les années à venir sur le plan de l'efficacité opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, qu'il est judicieux de dresser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation dans l'optique de viser une saine et efficace gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local;

CONSIDÉRANT le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins de développement de scénarios viables;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 105 000 \$ plus les taxes applicables (120 723,75\$ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offres public de 121 200 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50 % des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR au montant de 52 500\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est exempte des coûts associés à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être constitué pour mener à bien l'analyse de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage doit être composé d'un nombre défini de directeurs généraux représentatifs de différents secteurs sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité de pilotage sera définie par l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi formé est essentiel afin d'obtenir un portrait représentatif pour l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage formé devra procéder à une reddition de compte envers l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée devra procéder à une reddition de compte envers ledit comité au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat d'orienter la firme, d'assurer un suivi, d'évaluer et de valider les différents scénarios explorés;

CONSIDÉRANT QUE c'est suivant l'obtention d'un consensus de ce comité de pilotage et de l'ensemble des directeurs généraux des municipalités/villes sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges que l'étude sera présentée au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3
Appuyé par Madame Martine André, conseillère no 4

ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac s'engage à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût;
- Le conseil autorise la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Vaudreuil-Soulanges, organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise la création d'un comité de pilotage selon les conditions susmentionnées;
- Le conseil nomme son directeur général monsieur Jean-Pierre Roy, comme représentant de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac sur le projet d'étude;
- Le conseil autorise la transmission de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

10. SERVICES URBAINS

2023-10-132

10.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS ET APPELS D'OFFRES POUR L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR LA MAIRIE. PRABAM

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'implantation d'une génératrice à la mairie de la Municipalité a formulé des demandes de prix auprès de 2 firmes d'ingénierie pour des services conseils en ingénierie, mécanique et électricité pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour la mairie au 128 rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac et le 44 de la rue de l'Église. (Refuge en cas de sinistres).

CONSIDÉRANT QU'une firme a formulé une offre de service correspondant aux attentes de la municipalité, soit la firme Les Services EXP ins. par le biais de son ingénieur-conseil monsieur Stéphane Perron, spécialisé en ces matières.

CONSIDÉRANT QUE depuis bien avant 2019, la Municipalité voulait se doter d'une génératrice puisque c'est une exigence pour les centres d'urgence, mais également qu'un abri, un lieu de rassemblement, de réconfort et de coordination est requis au sein d'une municipalité

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste pour une firme d'ingénierie à la conception d'un devis, de réaliser des calculs de conception et veiller à ce que les plans correspondent aux lignes directrices, aux prescriptions des codes et autres règlements pour notamment : La fourniture et l'installation d'un seul groupe électrogène conforme aux normes et suffisant pour satisfaire les besoins de la Municipalité en cas de perte de courant en été comme en hiver selon l'offre présentée;

CONSIDÉRANT QU'une subvention est allouée à la Municipalité par le biais du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) à la hauteur de 104 000\$ et que la partie de cette somme peut être allouée à cette infrastructure essentielle et requise depuis plusieurs années.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

D'ACCORDER le contrat à la Firme d'ingénierie Les Services EXP inc de Vaudreuil-Dorion par son ingénieur monsieur Stéphane Perron et d'autres intervenants.

D'AUTORISER le paiement à la firme Les Services EXP inc d'un montant de 21 700\$ plus les taxes applicables à même le budget d'exploitation

D'AUTORISER le moment venu, la réclamation de cet investissement auprès du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) à la hauteur de 104 000\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-10-133

10.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE PATINOIRE 2023-2024 (BÉNÉVOLAT AUSSI POUR LA SECONDE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a sollicité des demandes de prix pour l'arrosage, l'entretien, le déneigement de la patinoire (une glace seulement), l'entretien du chemin d'accès à la patinoire et au pavillon Desjardins, matin et soir (7h et 23h)

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a reçu une offre valable de Paysagement Trottier inc. à un prix qui correspond aux attentes. Cette entreprise affiche une fiche de service

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

et de qualité probante pour le déneigement des bornes-fontaines, mais aussi de plusieurs entrées de service résidentielles sur le territoire municipal.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a sollicité des demandes de prix pour l'arrosage, l'entretien, le déneigement de la patinoire (une glace seulement), l'entretien du chemin d'accès à la patinoire et au pavillon Desjardins, matin et soir (7h et 23h).

- L'objectif du contrat consistera à fournir la main-d'œuvre, service, matériels nécessaires* à la complète réalisation du présent mandat soit : l'arrosage, l'entretien et le déneigement d'une seule patinoire extérieure à Vaudreuil-sur-le-Lac pour la saison hivernale 2023-2024.
 - *La Municipalité fournira les boyaux nécessaires à l'arrosage des patinoires et mettra à la disposition du prestataire de services, un lieu de remisage pour ces boyaux.
- La durée du contrat en vertu de la présente demande de soumission sera du 7 décembre 2023 (ou les premiers jours propices à la fabrication de la glace) pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin de l'hiver 2024 ou jusqu'à ce que les conditions climatiques le permettent.
- La patinoire est située au parc J.E.A. Bernardin de Vaudreuil-sur-le-Lac. Une patinoire avec bandes déjà installées.
- Le présent contrat devra inclure le prix pour l'entretien des chemins d'accès à la patinoire et au Pavillon Desjardins.
- En cas de chutes ou de rafales de neige de plus de 5 cm (2 pouces), le prestataire de services devra débuter son travail le plus tôt possible, de façon à permettre aux usagers l'utilisation de la patinoire, des chemins d'accès à la patinoire et du Pavillon Desjardins.
- Le prestataire de services devra travailler, au besoin, les dimanches et jours fériés, de façon que les travaux soient terminés dans les douze (12) heures qui suivent la fin de la chute de neige ou l'arrêt de la rafale de neige.
- Le prestataire de services doit s'assurer de faire attention aux bandes avec son équipement lors du déneigement. S'il cause dommage aux installations municipales, le prestataire de services sera dans l'obligation de faire les réparations ou le remplacement requis, et ce, à ses propres frais.
- Le prestataire de services doit aviser sans délais le Chef de service des travaux publics et de l'urbanisme ou la direction générale s'il constate un bris des bandes de la patinoire et devra aviser sans délai, de tout problème l'empêchant d'accomplir le travail requis par la présente soumission.
- L'arrosage doit se faire après les heures d'ouverture de la patinoire soit entre 23 h et 7 h.
- La période d'opération de la patinoire pour la saison hivernale 2023-2024 s'étendra à compter des premiers jours propices à la fabrication de la glace pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la limite possible du maintien de la patinoire extérieure.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller no 5
Appuyé par Madame Martine André Conseillère no 4

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la Municipalité octroie le contrat à la Paysagement Trottier inc. pour un prix de 13 500\$ plus les taxes applicables. (15 521.63\$)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 11

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 12

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 13

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 14

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les sujets de questionnements des citoyens

Les contribuables ont manifesté des questionnements pour les matières suivantes de manières non exhaustives et pour les deux périodes de questions prévues à l'ordre du jour notamment :

Remerciement pour la mention du décès de Madame Chebin ex-directrice de la Municipalité – L'appréciation de la soirée d'Halloween - les coyotes qui courent dans la rue - les avis publics de l'ordre du jour – les avis des séances du conseil municipal, procès-verbaux nouveau site web, les gens apprécieraient les procès-verbaux et autres informations – les assurances municipales.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-10-134 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 15 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général et
greffier-trésorier de la séance

Le Maire

Me Jean-Pierre Roy

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***